



# QUESTIONS AND ANSWERS (“QA”)

## ISSUED TO ALL PROPONENTS

<b>QA No.:</b>	1
<b>RFP #:</b>	17180034
<b>RFP Title:</b>	CARIAA Summative Evaluation
<b>Issue Date:</b>	November 22, 2017
<b>Issue by:</b>	Lindsay Empey
<b>No. of Pages:</b>	4

---

## DETAILS OF THIS DOCUMENT

This QA document is being issued to respond to questions submitted by Proponents seeking further clarification.

---

-----

### QUESTION 1:

Under section 2.2.2 of the RFP, the IDRC describes the second phase of data collection and analysis as including field work research. What locations and how many travel days are anticipated for the Consultant as part of this work?

### ANSWER:

The exact locations of travel and the number of travel days will depend on the methods proposed by the Consultant to complete the Services. While CARIAA includes activities in over fifteen countries (in Sub-Saharan Africa and South Asia), it is anticipated that the Consultant would only travel to a sample of these locations, and would avail of any existing opportunities (e.g. workshops or stakeholder meetings when multiple participants are already gathering).

-----

### QUESTION 2:

Under section 2.2.3 of the RFP, IDRC states that CARIAA representatives will meet in Cape Town, South Africa on June 13-22, 2018. Is the Consultant expected to travel to this event for evaluation-related meetings?

### ANSWER:

IDRC anticipates the Consultant could attend the first part of this period to present findings, and might benefit from interacting with CARIAA participants during the latter part of the period in order to finalize/confirm findings.

-----

**QUESTION 3:**

Are there any other travel days that the Consultant should include in their work plan?

**ANSWER:**

IDRC requests the Consultant travel to Ottawa, Canada for Dec 18-19 for an inception workshop.

-----

**QUESTION 4:**

The RFP indicates that IDRC will facilitate meetings. What is the process that IDRC envisions to facilitate those meetings?

**ANSWER:**

The RFP states that IDRC will facilitate access to documentation (2.2.2) and cooperation with regional staff and stakeholders (2.3). The former includes an orientation to available documents during the inception workshop, direct access to some documents (available through Google suite shared with consortia), and assistance in retrieving other documents (that are usually internal to IDRC staff). The latter is merely providing contact information and introductory letters or phone calls to enable the Consultant to then proceed as needed for the Services.

-----

**QUESTION 5:**

How will the Steering Committee undertake its work?

**ANSWER:**

the RFP does not mention a Steering Committee

-----

**QUESTION 6:**

It was indicated that there might be a later evaluation (after this summative evaluation). Does working on this evaluation preclude the opportunity to work on the later evaluation?

**ANSWER:**

Working on this evaluation does not preclude the opportunity to work on a later evaluation of CARI AA.

-----

**QUESTION 7:**

IDRC has indicated that they will cover the costs of travel for fieldwork, etc. Is there a limit on the amount of travel that is expected? (i.e. a number of trips / places to be visited) This is related to the extent to which drill down to local levels is expected (i.e. on-site data gathering to gauge community level impacts of climate change, etc.)

**ANSWER:**

IDRC has not established a limit to the amount of travel (i.e. number of trips or places to be visited). The use of travel is to be substantiated and in line with the methods proposed by the Consultant, what is required to complete the Services, and what is feasible within the timelines.

-----

**QUESTION 8:**

Could meeting with officials at DFID and the four consortia members be undertaken via remote tele/video-conference (to control for travel expenses)?

**ANSWER:**

Of course, IDRC expects the Consultant to consider whether travel is necessary and consider if any cost-effective alternatives are appropriate and available such as teleconference, videoconference, or any other remote meeting solutions. Details on IDRC travel policy are available online <https://www.idrc.ca/en/about-idrc/accountability/transparency/travel-and-hospitality>

-----

**QUESTION 9:**

On page 33, in Annex C, Part 2, there is a example shown as: M1. Lead resource must be bilingual. Please confirm if the lead evaluator proposed must be bilingual, or if it is sufficient to have bilingual capability on the evaluation team

**ANSWER:**

It is sufficient to have bilingual capability on the evaluation team.

-----

**QUESTION 10:**

The TOR mention two phases of the evaluation and that fieldwork is possible in the second phase. Is fieldwork expected for the first comprehensive phase of the evaluation?

**ANSWER:**

IDRC anticipates that the travel and fieldwork will be concentrated in the second phase, yet is open to travel opportunities in the first phase that are in line with the method proposed to complete the Services.

-----

**QUESTION 11:**

Team composition:

- Is there an ideal team composition in terms of number of members, qualifications, and countries?

**ANSWER:**

IDRC is open to a range of possible team compositions. Experience suggests that a team of around three individuals is useful for sharing the work, and ensuring the evaluation team unites expertise in program and/or research evaluation, in climate adaptation, and contextual knowledge of Sub-Saharan Africa and South Asia.

-----

**QUESTION 11:**

The Rated Requirements include experience of proposed resources. Is the evaluation against these Rated Requirements going to be made for each individual member or for the team as a whole?

**ANSWER:**

The evaluation will be made for the team as a whole

-----

---

**END OF QA - ENGLISH**

---

# QUESTIONS ET RÉPONSES (“QR”)

## TRANSMISES À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

<b>N° de ces QR :</b>	1
<b>N° de la DDP :</b>	17180034
<b>Titre de la DDP :</b>	Évaluation sommative de l’IRCAA
<b>Date d’émission :</b>	22 novembre 2017
<b>Auteure:</b>	Lindsay Empey
<b>Nombre de pages :</b>	8

## DÉTAILS SUR CE DOCUMENT

Les présentes questions et réponses sont publiées en vue de répondre aux questions des soumissionnaires qui souhaitent obtenir des précisions.

### QUESTION 1 :

À la section 2.2.2 de la DP, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) décrit les travaux de recherche sur le terrain comme faisant partie intégrale de la deuxième phase de collecte et d’analyse des données. Dans le cadre de ce travail, quelles sont les exigences quant aux lieux et au nombre de jours de déplacement requis de l’expert-conseil ?

### RÉPONSE :

Les lieux et le nombre de jours de déplacement dépendront de la méthode proposée par l’expert-conseil en vue d’offrir les services. Bien que l’initiative de recherche concertée sur l’adaptation en Afrique et en Asie (IRCAA) comprenne des activités dans plus de quinze pays (en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud), il est attendu que l’expert-conseil ne visite que quelques-uns de ces pays et qu’il profite de toute occasion qui se présente (p. ex., ateliers et réunions d’intervenants déjà prévus).

### QUESTION 2 :

À la section 2.2.3 de la DP, le CRDI indique que les représentants de l’IRCAA se réuniront du 13 au 22 juin 2018 au Cap, en Afrique du Sud. L’expert-conseil est-il tenu de se rendre à cet événement pour prendre part à des réunions d’évaluation ?

### RÉPONSE :

Le CRDI estime que l’expert-conseil pourrait participer à la première partie de cet événement pour présenter ses constatations; il pourrait également profiter de la deuxième partie de l’événement pour interagir avec des participants à l’IRCAA afin de finaliser et de confirmer ses constatations.

### QUESTION 3 :

L’expert-conseil devrait-il inclure d’autres journées de déplacement dans son plan de travail ?

### RÉPONSE :

Le CRDI exige que l'expert-conseil se rende à Ottawa, au Canada, pour participer à un atelier de lancement les 18 et 19 décembre.

-----  
**QUESTION 4 :**

La DP précise que le CRDI animera les réunions. En quoi consiste le processus envisagé par le CRDI en vue d'animer ces réunions ?

**RÉPONSE :**

La DP indique que le CRDI facilitera l'accès à la documentation (2.2.2) et la coopération entre le personnel régional et les intervenants (2.3). Dans le premier cas, le CRDI présentera les documents disponibles dans le cadre de l'atelier de lancement, et fournira un accès direct à certains documents (par l'entremise de la suite Google partagée avec les consortiums) ainsi qu'une aide à la recherche d'autres documents (qui sont habituellement réservés à l'usage du personnel du CRDI). Pour ce qui est de faciliter la coopération, le CRDI fournira simplement des coordonnées et des lettres de présentation, ou passera les coups de fil nécessaires pour permettre à l'expert-conseil de fournir les services.

-----  
**QUESTION 5 :**

De quelle manière le comité de direction accomplira-t-il ses tâches ?

**RÉPONSE :**

Veuillez préciser ce point étant donné que la DP ne mentionne pas de comité de direction.

-----  
**QUESTION 6 :**

Il est indiqué qu'il pourrait y avoir une évaluation ultérieure (après l'évaluation sommative). Le fait de travailler sur la présente évaluation empêche-t-il de travailler sur une évaluation ultérieure ?

**RÉPONSE :**

Le fait de travailler sur la présente évaluation n'empêche aucunement de travailler sur une évaluation ultérieure de l'IRCAAA.

-----  
**QUESTION 7 :**

Le CRDI a précisé qu'il assumerait les coûts liés aux déplacements relatifs aux travaux sur le terrain et autres. Y a-t-il une limite quant aux déplacements exigés (c.-à-d. le nombre de déplacements, les endroits à visiter) ? Cette question concerne le niveau de détail requis à l'échelle locale (c.-à-d. la collecte de données sur le terrain en vue d'évaluer les incidences des changements climatiques à l'échelle communautaire, etc.).

**RÉPONSE :**

Le CRDI n'a pas défini de limite quant aux déplacements (c.-à-d. le nombre de déplacements et d'endroits visités). Les déplacements doivent être justifiés et conformes à la méthode proposée par l'expert-conseil pour fournir les services, et doivent être réalisables dans les temps impartis.

---

**QUESTION 8 :**

Les rencontres avec les responsables et les membres des quatre consortiums pourraient-elles se faire par vidéoconférence ou téléconférence (pour limiter les dépenses de déplacement) ?

**RÉPONSE :**

Bien entendu, le CRDI s'attend à ce que l'expert-conseil juge si le déplacement est nécessaire et s'il existe des solutions de rechange plus économiques, comme la téléconférence, la vidéoconférence et tout autre moyen de participer à une réunion à distance. Des détails concernant la politique du CRDI en matière de déplacements sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.idrc.ca/fr/propos-du-crdi/obligation-de-rendre-compte/transparence/deplacements-et-accueil>.

-----  
**QUESTION 9 :**

Un exemple intitulé M1 est présenté à la page 33 de l'annexe C, partie 2. La personne ressource principale doit être bilingue. Veuillez indiquer si l'évaluateur principal proposé doit être bilingue ou s'il suffit de disposer d'une ressource bilingue au sein de l'équipe d'évaluation.

**RÉPONSE :**

Il suffit de disposer d'une ressource bilingue au sein de l'équipe d'évaluation.

-----  
**QUESTION 10 :**

Le mandat d'évaluation indique que l'évaluation comportera deux phases, et qu'il est possible d'effectuer les travaux sur le terrain durant la deuxième phase. La première phase d'évaluation complète comprend-elle des travaux sur le terrain ?

**RÉPONSE :**

Le CRDI estime que les déplacements et les travaux sur le terrain seront essentiellement effectués durant la deuxième phase. Cela dit, le CRDI est disposé à permettre des déplacements durant la première phase s'ils sont conformes à la méthode proposée pour fournir les services.

-----  
**QUESTION 11 :**

Composition de l'équipe :

- Existe-t-il une composition idéale de l'équipe en ce qui a trait au nombre de personnes, aux qualifications et aux pays ?

**RÉPONSE :**

Le CRDI est ouvert à un éventail de compositions possibles de l'équipe. Selon notre expérience, une équipe d'environ trois personnes est suffisante pour répartir la charge de travail et veiller à ce que l'équipe d'évaluation réunisse l'expertise nécessaire en évaluation de programmes ou de recherches et en matière d'adaptation aux changements climatiques, et qu'elle dispose de connaissances contextuelles sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud.

-----  
**QUESTION 12 :**

Les exigences cotées comprennent l'expérience des ressources proposées. Ces exigences cotées seront-elles évaluées pour chaque membre de l'équipe ou pour l'équipe dans son ensemble ?

**RÉPONSE :**

L'équipe sera évaluée dans son ensemble.

-----

---

**FIN DE LA SECTION QR - FRANÇAIS**

---